

La conférence de la Paix de 1919

Pour en finir avec la Première Guerre mondiale

Vincent LANIOL

RÉSUMÉ

Première rencontre à réunir autant de pays provenant de tous les continents, la conférence de la Paix de 1919 est chargée de mettre un terme diplomatique à la Première Guerre mondiale. Face à des difficultés d'une ampleur sans équivalent, les Alliés se réunissent d'abord en l'absence des ennemis. Après une mise en place difficile, la création du Conseil des Quatre contribue à accélérer la future paix même si de nombreuses oppositions fragilisent la réunion à plusieurs reprises. Jugeant que la paix qui en est ressortie ne respecte pas l'accord pré-armistice, la base de la paix, les vaincus vivent les traités comme une humiliation. L'historiographie tend aujourd'hui à se détacher de la vision keynésienne de la conférence et à considérer les éléments novateurs élaborés par les décideurs de la paix de 1919-1920.



William Orpen, Signature du traité de Versailles dans la grande galerie, 1919

Première rencontre diplomatique à réunir autant de pays provenant de tous les continents (vingt-sept États, quatre dominions britanniques et l'Inde), la conférence de la Paix de 1919 est chargée de mettre un terme diplomatiquement à la Première Guerre mondiale. Initialement ouverte le 18 janvier 1919, la conférence de Paris et de Versailles clôture ses travaux le 21 janvier 1920 avant de se transformer en une conférence des ambassadeurs installée à Paris et une conférence interalliée itinérante (Londres, San Remo, Lympe, etc.). Le programme de cette conférence est le plus vaste jamais connu. À la différence du congrès de Vienne en 1815, tout est à reconstruire : avec la chute des grands empires, les frontières européennes sont à redessiner, les circuits économiques et commerciaux à recréer. La situation alimentaire et l'instabilité politique découlant de la révolution bolchevique sont également des préoccupations constantes des « artisans de la paix » (M. Macmillan) de même que leur souci de pérenniser leurs constructions grâce à une organisation de sécurité collective.

Une conférence sans vaincus ?

À la différence des conférences antérieures, seules les délégations des Alliés et Associés sont présentes dans un premier temps. Elles se réunissent en un Conseil des Dix rassemblant les chefs de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères des cinq « puissances à intérêts généraux » (France, Royaume-Uni, États-Unis, Italie et, avec des ambassadeurs, le Japon). Ce conseil se révèle ampoulé dans son organisation et ne permet pas aux « Grands » de faire aboutir les discussions en janvier-mars 1919.

Certes, Wilson, premier président américain à se rendre en Europe et y jouissant d'une popularité extraordinaire, réussit à impulser la discussion du pacte de la Société des Nations (SDN) et à l'intégrer dans les futurs traités. Néanmoins, les discussions du Conseil des Dix sont marquées par l'absence de prise de décision et par les longues auditions des desiderata des représentants des États aspirant à la reconnaissance internationale. Ces derniers sont renvoyés à des commissions territoriales au sein desquelles différents types d'experts (géographes, militaires, économistes, historiens, etc.) proposent des lignes frontalières à insérer dans les traités. À la fin du mois de mars, seules les clauses militaires de la future paix ont été décidées : interdiction du service militaire en Allemagne, armée limitée à 100 000 hommes, interdiction de reconstituer l'armée blindée et l'aviation, démilitarisation de la rive gauche du Rhin. L'impatience des opinions publiques et la précarité de la situation en Europe centrale (arrivée de Béla Kun au pouvoir en Hongrie) imposent aux dirigeants alliés et associés de changer de méthode.

La crise interalliée (mars-mai 1919)

À la fin mars, Lloyd George rédige avec ses conseillers le fameux mémorandum de Fontainebleau destiné à mettre en garde ses homologues contre les dangers d'une paix trop dure à l'égard de l'Allemagne. Il enjoint également à ses collègues de se réunir en petit comité, pour plus de discrétion et plus d'efficacité. Le Conseil des Quatre rassemblant Wilson, Clemenceau, Lloyd George et Orlando se réunit quasiment sans discontinuer du 24 mars au 28 juin 1919, deux fois par jour. C'est cet organe directeur qui décide de l'essentiel des clauses du futur traité avec l'Allemagne tandis que les questions autrichiennes ou bulgares sont davantage laissées à la discussion du Conseil des Cinq, réunissant les ministres alliés des Affaires étrangères et le représentant japonais. C'est également au sein de ce Conseil des Quatre que les divisions interalliées explosent : à la fin mars, Wilson s'oppose fermement aux prétentions françaises sur la Sarre exprimées par Clemenceau. De même, il tente de bloquer la définition extensive des réparations que lui présente Lloyd George qui, curieusement, exclut ce domaine du champ d'application de ses idées de modération envers Berlin. Début avril 1919, au cours d'une semaine décisive, la rupture entre Européens et Américains menace à plusieurs reprises la conférence elle-même ; le président américain ayant même préparé son navire, le *George Washington*, pour un éventuel retour précipité aux États-Unis. Néanmoins, à la mi-avril, l'essentiel du compromis rhénan et de l'accord sur le statut de la Sarre est scellé : Clemenceau obtient une occupation de la rive gauche du Rhin de quinze années en échange de la promesse d'un retrait anticipé en cas de bonne application du traité par l'Allemagne. La mauvaise volonté allemande peut à l'inverse être sanctionnée par l'allongement de la durée de l'occupation. Clemenceau remporte également un traité de garantie des puissances anglo-saxonnes en cas d'attaque allemande et la propriété des mines de la Sarre sous un régime international du territoire pour quinze ans.

C'est au moment où la France obtient satisfaction dans ses prétentions que la crise italienne menace une nouvelle fois la conférence. Attachés à la lettre du pacte de Londres de 1915 et désireux d'annexer Fiume, les représentants italiens Orlando et Sonnino sont contraints de quitter la conférence devant l'intransigeance américaine. À ce moment précis, les ennemis allemands arrivent à Versailles.

Une fragile base de la paix et ses représentations

Après un échange de notes entre Américains et Allemands, le 5 novembre 1918, les Alliés acceptent, selon une logique contractuelle avec les Allemands, de faire reposer la future paix sur la base des quatorze points de Wilson

et de ses discours de l'année 1918 à deux réserves près (le point sur la liberté des mers est refusé et le principe des réparations mieux affirmé). La délégation allemande menée par Brockdorff-Rantzau voit dans les clauses du traité présentées le 7 mai 1919 une liste de violations de cet « accord pré-armistice » et des mesures humiliantes. Outre la perte de territoires (Alsace-Lorraine, Schleswig, Poznanie et corridor de Dantzig, colonies), la signature du « chèque en blanc » des réparations, les Allemands critiquent les *Schmachparagraphen* (« articles infamants ») qui prononcent la mise en jugement de Guillaume II pour « offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités » (en particulier la violation de la neutralité de la Belgique en 1914 pourtant garantie par un accord international). Ils s'indignent encore de l'article 231 du traité de Versailles qui énonce le fondement juridique des réparations que l'Allemagne a accepté de payer et qui est perçu à Berlin (contrairement à sa signification réelle et à sa finalité) comme une condamnation morale et un verdict de culpabilité à endosser pour la guerre. L'interdiction de l'*Anschluss* est, elle, ressentie comme une violation du droit des peuples.

L'absence de négociations orales avec les Alliés, de liberté de mouvement pour la délégation allemande et la signature du traité le 28 juin 1919 dans la galerie des Glaces achèvent de faire du traité un *Diktat* pour l'opinion allemande.

Les Alliés continuent après juin, sous la houlette d'un Conseil des chefs de délégation, de préparer les autres traités, celui de Saint-Germain-en-Laye avec l'Autriche signé le 10 septembre, qui ramène celle-ci à ses parties germanophones, et celui de Neuilly avec la Bulgarie, conclu le 27 novembre, qui l'ampute de la Thrace occidentale et de parties de la Macédoine.

Longtemps analysée, à la suite des écrits de Keynes, comme l'événement fondateur d'une paix carthaginoise, l'historiographie tant française qu'anglo-saxonne tend désormais à être moins sévère avec la conférence de Paris et ses acteurs obligés de faire des compromis et de tenir compte d'opinions surchauffées par la guerre. On tend également à mettre en avant la dynamique des clauses des traités et les éléments novateurs de l'ordre versaillais qui en font aussi une nouvelle étape du droit international à travers la SDN, l'Organisation internationale du travail (OIT) et le droit des minorités.

BIBLIOGRAPHIE

BOEMEKE, Manfred, FELDMAN, Gerald, GLASER, Élisabeth (dir.), *Treaty of Versailles, a Reassessment after 75 Years*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1998.

KRUMEICH, Gerd, FEHLEMANN, Silke (dir.), *Versailles 1919. Ziele, Wirkung, Wahrnehmung*, Essen, Klartext Verlag, 2001.

MACMILLAN, Margaret, *Les artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clemenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, J.-C. Lattès, 2006.

RENOUVIN, Pierre, *Le traité de Versailles*, Paris, Flammarion, 1969.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/rerelations-internationales/pratiques-diplomatiques-contemporaines/la-conférence-de-la-paix-de-1919>